

Une virgule la prive de sa véritable identité

Une virgule a remplacé le trait d'union dans son prénom sur ses papiers d'identité. Sans le vouloir, Anne-Marie est devenue Anne. Cette Morbihannaise de 71 ans vit un casse-tête administratif.

L'histoire

C'est une minuscule virgule, entre Anne et Marie. Qu'on distingue à peine, dans le noir de ses cheveux, sur la photo en filigrane de son passeport. Une virgule qui aurait dû être un trait d'union. Anne-Marie, une habitante de 71 ans de Larmor-Plage (Morbihan), déplore « une erreur de l'état-civil qui crée un tas de problèmes ».

Cette erreur a été commise lors du renouvellement de sa carte d'identité et de son passeport en 2011. Mais c'est lors d'une entrée en clinique pour une opération, il y a trois ans, qu'Anne-Marie s'aperçoit des conséquences qu'elle peut avoir. « Le secrétariat de la clinique m'a enregistré sous le prénom Anne. Ils ne voulaient pas me faire entrer car ma carte Vitale était au nom d'Anne-Marie. »

De nombreuses démarches

Depuis plus d'un an, avec son mari Robert, elle a multiplié les démarches pour rectifier le tir. Auprès de la mairie de Larmor-Plage d'abord, de celle de Ploemeur ensuite (désormais compétente), de la sous-préfecture, du tribunal de Lorient, puis du service civil du parquet du tribunal de grande instance de Nantes. Demandes à ce jour sans réponse.

« On pensait que ce serait vite réglé. Eh bien, non. » La septuagénaire ne peut pas produire d'acte de naissance. Née en Indochine d'un père militaire français, elle vit en France depuis octobre 1951, est mariée depuis 1966 avec un Lorientais. « On a fourni le livret de famille, le certificat de baptême, les diplômes, mon ancien passeport... Mais, à chaque fois, on me demande l'acte de naissance. Que je n'ai jamais eu. »

En 1991, son notaire avait fait des recherches, infructueuses, pour le retrouver. « La seule preuve de mon identité est un acte de reconnais-



La virgule inscrite à la place d'un tiret entre Anne et Marie pose de vrais soucis à cette Larmorienne.

PHOTO : OUEST-FRANCE

sance à mon nom, établi en 1949 au registre de l'état civil de Phnom-Penh. »

« Je ne vais pas changer de prénom à 70 ans »

« Je m'étonne que cet acte de naissance me soit encore demandé à 70 ans. Tous ces documents prouvent que je n'ai eu qu'un seul prénom composé et que ma nationalité est bien française. C'est ubuesque. » Et problématique. La direction des finances publiques lui réclame, pour le paiement des retraites, une déclaration sur l'honneur ainsi qu'une copie de sa carte d'identité. « Je ne

vais pas changer de prénom maintenant, alors que tous mes documents antérieurs, chez le notaire par exemple, sont au nom d'Anne-Marie... Comment je fais si je veux prendre l'avion pour les États-Unis par exemple ? L'informatique ne laisse rien passer. »

Au titre de l'article 99 du Code civil, le procureur de la République territorialement compétent peut faire procéder à l'annulation de l'acte lorsque celui-ci est irrégulièrement dressé. Le demandeur doit néanmoins rapporter la preuve de cette erreur par tous moyens. Mais ça coïncide.

Comme l'indique le service civil du

parquet de Lorient dans un courrier daté de septembre 2018, « sans votre acte de naissance, nous ne pourrions donner suite à votre demande. Il vous appartient de faire les démarches auprès du ministère des Affaires étrangères à Nantes pour l'obtenir. »

Le service civil du parquet de Nantes indique qu'une « réponse sera adressée à la requérante dans les meilleurs délais ». Le couple, lui, espère mettre un point final à cette histoire de virgule.

Nadine BOURSIER.

Maladie de Lyme : le calvaire de Julien

Originaire de Saint-Sauveur-des-Landes (Ille-et-Vilaine), Julien Carnet, 33 ans, doit se rendre en Allemagne pour se faire soigner.



Julien Carnet a reçu le soutien de sa famille, et notamment de sa cousine Julia, qui a lancé une campagne de financement participatif.

PHOTO : OUEST-FRANCE

« Dès l'âge de 15-16 ans j'ai commencé à avoir des douleurs au dos. On a suspecté une scoliose. On disait que je grandissais trop vite puis que c'était lié à mon métier de plombier-chauffagiste. Ma jambe gauche s'est mise à trembler, les symptômes s'accumulaient, des pertes de sensibilités, des troubles de la vue. Il y a deux ans environ, une médecin spécialisée des maladies auto-immunes à Saint-Malo m'a fait passer un test écrit pour décrire mes symptômes. Tout correspondait à la maladie de Lyme. Je me suis souvenu avoir été piqué par une tique à l'âge de 12 ans, sauf que pour retrouver la bactérie Borrelia, il faut faire les analyses trois semaines maximum après la morsure. »

L'incompréhension du système français

Via l'association Le Droit de guérir, j'ai contacté la clinique BCA, à Augsburg, en Allemagne. J'ai démarré un protocole de soins mais je dois y retourner le 20 octobre pour débuter un traitement antibiotique et de plantes en intraveineuse sur trois semaines. Il y en a pour 18 à 20 000 €, sans

les frais de logement, de traducteur, etc.

Quand mes cousines et ma tante sont venues me voir avant l'été pour lancer un financement participatif, j'ai dit non. Je voulais me débrouiller. Mais après les premiers rendez-vous en Allemagne, je me suis rendu compte que je n'y arriverais pas tout seul. Depuis qu'on a lancé la campagne sur Internet, je reçois des coups de fil tous les jours. Cela fait du bien d'en parler et d'être compris. Cela donne de l'espoir.

Je n'en veux pas au système médical français, car cette maladie est très difficile à traiter. Mais beaucoup de médecins sont encore dans le jugement. Un neurologue a pris mon dossier, l'a mis de côté et expliqué que cette maladie n'existait pas. Un médecin m'a dit l'autre jour que je profitais du système, de la Sécurité sociale ! »

Recueilli par Antoine VICTOT.

Si vous souhaitez apporter votre soutien à Julien : <https://www.gofundme.com/ff/un-soutien-pour-julien>

Un centre de formation pour l'Atelier paysan

Sérent, dans le Morbihan, accueillera la Maison des technologies paysannes. Il s'agira de l'antenne Grand Ouest de la coopérative d'autoconstruction.

Sur le site de la ferme de Trévero, à Sérent, à mi-chemin entre Ploërmel et Vannes, l'Atelier paysan est en train de construire son futur centre de formation à destination des paysans. Ce dernier prendra le nom de Maison des technologies paysannes.

« Il s'agit d'un lieu dédié à l'innovation paysanne et aux technologies appropriées qui hébergera le centre de formation Grand Ouest de la coopérative d'autoconstruction », explique Corentin Guillouzouic, ingénieur formateur à l'Atelier paysan. Cette coopérative d'intérêt collectif à but non lucratif accompagne les paysans et les paysannes dans la conception et la fabrication de machines et de bâtiments adaptés à une agroécologie paysanne.

Un chantier participatif

Dans un bâtiment de 500 m², presque entièrement autoconstruit, les futurs stagiaires vont donc apprendre à créer leurs propres outils tractés ou pour le tri des céréales et des semences. « Nous ne nous occupons pas de la partie maçonnerie. Mais pour ce qui est de la charpente, nous travaillons avec des architectes et deux professionnels de la région, détaille l'ingénieur de la coopérative. Nous montons une structure faite de bois ronds du Finistère. C'est un charpentier de l'Isère qui nous a appris



Sur le site de la future maison des technologies paysannes, les salariés de l'Atelier paysan accompagnés de deux charpentiers des entreprises SC charpente, à Guignen, et Adagio, à Surzur.

PHOTO : OUEST-FRANCE

cette technique. »

Pour poursuivre l'aventure, la coopérative s'appuie aussi sur les chantiers participatifs. Avec un seul objectif : achever la construction de la Maison des technologies paysannes, notamment sur la partie travail du bois. « Dès le mois d'octobre et jusqu'à la fin de l'année, les bénévoles du chantier participatif travailleront sur les ossatures bois, le remplissage de paille, les bardages, les aménagements intérieurs et l'électricité », poursuit Corentin Guillouzouic.

Dès le mois de janvier, le centre de formation accueillera ses premiers stagiaires. « Nous devrions avoir une session de formation toutes les semaines durant l'hiver. Environ 200 stagiaires seront formés de janvier à mars », ajoute Corentin Guillouzouic.

Maël FABRE.

Chantier participatif d'octobre à décembre sur le site de la ferme de Trévero en Sérent. Plus d'informations sur www.latelierpaysan.org

La Bretagne en bref

Bréhat : l'hydrolienne produit de l'électricité depuis quatre mois

L'hydrolienne HydroQuestOcean, immergée au large de l'île de Bréhat (Côtes-d'Armor), a été raccordée fin mai au réseau électrique national dans le cadre d'une expérimentation unique en France. « La production électrique a démarré début juin. En quatre mois, nous avons produit 40 mégawatts, confie Jean-Paul Aubert, directeur commercial « énergies marines » des Constructions mécaniques de Normandie (CMN).

Cela montre que notre installation est pérenne dans le temps. C'est une réussite technique. » Ce premier succès conforte la Région Bretagne et EDF-Bretagne, à l'origine de ce site d'essai. Dans un premier temps, CMN devrait continuer ses tests jusqu'au deuxième semestre 2020. « L'objectif est ensuite de transformer l'essai », annonce Gaël Le Saout, conseillère régionale. D'autres turbines devaient profiter du site.



L'hydrolienne des Constructions mécaniques de Normandie a été immergée fin avril.

PHOTO : CMNE

8^È ÉDITION
LES Insulaires!
FESTIVAL DES ÎLES DU PONANT

MOËNE AIX Ouessant Sein Belle-Île Hoëdic
HOUAT MOËNE AIX Ouessant Sein Belle-Île Hoëdic
O GLENAN BREHAT BENEZ VAZ
CHausey Yeu Croix Île-Moines ARZ

20|21|22 SEPTEMBRE

Partenaires: EDF, Compagnie Océane, ENEDIS, Armor-lux, Finistère, GIE LES VEGETTES DE L'ÎLE-DE-BATZ, PAYS DE LA LOIRE, Haut-Léon, Côtes d'Armor, Vendée, la Charente Maritime, ouest france, 3 bretagne, bleu breizh.

Réalisation : Blue Nova